



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Age de la retraite

Question écrite n° 47575

Texte de la question

M. Jacques Brossard souhaite attirer l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les chômeurs de moins de soixante ans. Ces personnes, après quarante années et plus de cotisation, se trouvent actuellement en situation de grande précarité avec pour seule ressource l'allocation spécifique de solidarité ou le RMI. De plus, trop âgées pour espérer trouver un emploi, elles souhaitent pouvoir bénéficier d'une préretraite afin de vivre correctement jusqu'à leur soixante ans. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir à nouveau étudier ce problème afin de permettre à ces hommes et ces femmes, ayant toute leur vie apporté leur contribution à la nation, de vivre décemment.

Données clés

Auteur : [M. Brossard Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47575

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 357